



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20230414-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Notification : 24/04/2023

2023-12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 17h30, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 8 avril 2023	Date d'affichage : 21 avril 2023
------------------------------------	----------------------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 16
Procurations : 1	Nombre de votes : 17
Pour : 17	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

**MEMBRES PRESENTS :** Alessandrini Anthony - Angeli Paul - Angelini Colomba - Antonetti Jean Marie - Casanova André – Castellani Jean-Charles - Franceschi Jean-Claude - Giuganti Paul - Giuly Martin - Luciani Dominique - Marchetti Laurent - Maurizi Pancrace - Palmieri Michel - Pietri Filippi Ghislaine - Pistorosi Ramazotti Jeanne - Vannucci Bernard

**MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES :** Bussetta Jean-Yves (pouvoir à Alessandrini Anthony)

**MEMBRES ABSENTS :** Baldovini Antony – Bonifaci Jean-François – Bony Sarah - Calendini Isabelle - Chessa Pascal - Corona Jean - Dompitrini Pierre-François - Giacobetti Xavier - Gozzi Dominique - Grossi Christelle - Luiggi Laure - Mariani Marthe - Medori Séverin - Noirault Rossi Patricia - Orsucci Christian - Paolacci Jean Toussaint - Paoli Jean-François - Piras Marie Antoinette - Ricciardi Saez Célia - Rossi Pierre - Santelli Jean Baptiste - Taddei Laurence - Dominique Venturini

**OBJET :** Délibération portant sur l'acquisition de matériel informatique et d'éléments d'ameublement pour le siège de la Communauté de Communes de l'Oriente et son extension.

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 7 avril 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de renouvellement du matériel informatique actuellement en service au siège de l'EPCI. Celui-ci ne répondant plus suffisamment aux impératifs du service, il a été demandé à un professionnel de procéder à une expertise du parc actuellement en fonctionnement et de préconiser l'acquisition du matériel et des logiciels adaptés à ses usages.

Sur la base de ses prescriptions le renouvellement de l'outil et l'addition de logiciel dédié au fonctionnement de la Communauté il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition dudit matériel pour un montant de 22 115,59 € HT.

Par ailleurs, la Communauté de communes a intégré récemment à ses locaux une salle dédiée à l'organisation de réunions et notamment la tenue des commissions intercommunales. Cet espace afin d'entrer en fonction nécessite aujourd'hui d'être équipé par des tables, chaises et autres meubles ainsi que d'un équipement informatique destiné à l'animation des échanges. Cette opération est évaluée à 13 738,34 € HT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à demander le soutien financier de la Collectivité de Corse permettre au titre de la Dotation Quinquennale, soit une subvention de 80% des coûts HT éligibles évalués à 35 853,93 € HT. Le plan de financement se déterminant ainsi :

Financeurs	Taux	Montants HT
Collectivité de Corse	80%	28 683 € HT
Communauté de communes	20%	7 170 € HT
Total	100%	35 853 € HT

Le Conseil communautaire,

Oui l'exposé du président,

Approuve le rapport du président ;

Autorise ce dernier à solliciter le soutien financier de la Collectivité de Corse ;

Autorise le président à signer tout document administratif ou comptable se référant au présent rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,  
Jean Claude Franceschi